

## Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUATORZE, le 26 avril, à 9h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 18 avril 2014, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ALBANESI Hélène a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

**Présents** : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Chritian VAUTHEROT.

**Excusé** : Monsieur Jean-Marie BRAHIER

Ordre du jour :

- ◆ Nouvelle station d'épuration : présentation des offres par Sciences Environnement et choix de l'entreprise pour lot n° 2
- ◆ Détermination du nombre des adjoints - rectificatif
- ◆ Election du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire
- ◆ Etablissement du tableau du conseil municipal
- ◆ Désignation des conseillers communautaires
- ◆ Décision modificative du budget Eau
- ◆ Questions diverses
  - Commission communale des impôts directs : proposition noms des titulaires et suppléants
  - Prochaine réunion du conseil municipal : date à fixer
  - CCVA
  - Rythmes scolaires
  - Commission relations aux associations / communication

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 avril 2014.

### **Nouvelle station d'épuration**

Monsieur Marc DUCROT de Sciences Environnement présente à l'ensemble du conseil municipal les différentes offres de prix reçues. Un document de synthèse est distribué aux membres du conseil municipal.

Huit entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour le **lot 1** (station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux ») et onze entreprises pour le **lot 2** (réseaux eaux usées, réseaux d'alimentation de la station et poste de refoulement).

Après étude et classement pour chacun des lots, le maître d'œuvre les entreprises les mieux placées selon ses critères :

LOT	Titulaire
Lot n°1 solution de base	EPURE NATURE
Lot n°1 solution de base avec option 1	EPURE NATURE
Lot n°1 variante	SCIRPE
Lot n°1 variante avec option 1	SCIRPE
Lot n°2	Saulnier TP
Lot n°2 avec option 1	Saulnier TP

Critère prix :

Lot n°1 : le niveau des offres de base correspond aux estimations réalisées par la maîtrise d'œuvre en phase PRO.

Lot n°2 : le niveau des offres se situe en deçà des estimations réalisées par la maîtrise d'œuvre en phase PRO.

Critère technique : Les spécificités du chantier et l'ensemble des exigences de contenu des mémoires justificatifs et techniques sont prises en compte. Les moyens humains et matériels présentés correspondent aux besoins des chantiers. Le descriptif du mode opératoire des travaux dénote d'une bonne maîtrise des techniques nécessaire à la mise en œuvre des ouvrages. L'organisation du chantier et le planning prévisionnel associé, correctement détaillés, garantissent de bonnes conditions d'exécution. Les exigences de la réglementation en matière de sécurité du personnel et d'hygiène pourront être satisfaites au regard des dispositions présentées par les entreprises.

Une station d'épuration du type de la variante sera visitée par les membres du conseil municipal le 24 mai 2014. Monsieur MATHIEU du conseil général du Doubs sera invité à participer à cette visite.

Une décision sera prise par le conseil municipal après visite des sites ayant optés pour les différentes solutions.

Le conseil municipal remercie Monsieur Marc DUCROT pour la présentation et les explications fournies qui permettront un choix éclairé.

**2014-46 : Réseaux eaux usées, réseaux d'alimentation de la nouvelle station et poste de refoulement : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle que onze entreprises ont répondu à l'avis d'appel d'offre à la concurrence publié au BOAMP et sur le site <http://e-marchespublics.com>

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 mars 2014 à 20h00 pour ouvrir les offres.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Lot 2 solution de base Montant HT	Lot 1 base avec option Montant HT
HEITMANN & FILS	173 241.60	176 331.60
CLIMENT & FILS	168 524.40	192 524.40
MALPESA	151 126.29	171 193.79
ROULANS TP	159 617.00	178 017.00
LACOSTE	217 857.20	239 857.20

DROMARD	200 461.90	222 461.90
PERSONENI	197 620.46	210 330.46
SBM TP	151 994.80	172 934.80
STPI	198 986.00	217 486.00
SAULNIER	127 670.30	145 370.30
URLACHER TP	136 879.50	157 379.50

Compte tenu du peu de complexité technique pour ce lot et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir :

L'entreprise SAULNIER pour les travaux de **réseaux eaux usées, réseaux d'alimentation de la nouvelle station et poste de refoulement** avec option dégrillage automatique pour un montant HT de 145 370.30 euros.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire signer tous documents nécessaires à ce projet.

#### **2014-47 : Détermination du nombre des adjoints - rectificatif**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Vu que le maire délégué n'occupe pas de place prédéterminée dans le tableau municipal et qu'il doit être classé dans le tableau en fonction de sa qualité d'adjoint ou de conseiller municipal,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Etant informé que le nombre maximum d'adjoints pour la commune est donc de quatre, le conseil municipal, à l'unanimité, **fixe à 3 (trois) le nombre des adjoints au maire.** Le maire donnera délégation à chacun des adjoints par arrêté.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014-34 du 28 mars 2014.

#### **2014-48 : Election du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1

Vu la délibération du 26 avril 2014 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Vu la délibération du 28 mars 2014 proclamant, Monsieur Claude MESNIER, ayant obtenu la majorité absolue, 1<sup>er</sup> adjoint au maire et Monsieur Christian VAUTHEROT, ayant obtenu la majorité absolue, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire,

Monsieur Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de voter pour l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

#### **Election du troisième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu : Madame ALBANESI Hélène : 13 voix

**Madame ALBANESI Hélène ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième adjoint au maire.**

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**2014-49 : Etablissement du tableau du conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-1 et R. 2121-2

Vu que le maire délégué n'occupe pas de place prédéterminée dans le tableau municipal et qu'il doit être classé dans le tableau en fonction de sa qualité d'adjoint ou de conseiller municipal,

L'ordre du tableau du conseil municipal est déterminé de la manière suivante :

	Fonction	Nom	Prénom	Date de naissance	Date de l'élection	Nombre de suffrage obtenus
1	Maire	HERANNEY	François	19/02/1957	28/03/2014	346
2	1 <sup>er</sup> adjoint	MESNIER	Claude	28/08/1962	28/03/2014	358
3	2 <sup>ème</sup> adjoint	VAUTHEROT	Christian	24/01/1954	28/03/2014	342
4	3 <sup>ème</sup> adjoint Maire-délégué	ALBANESI	Hélène	18/06/1972	26/04/2014	337
5	Conseiller municipal	DEBOUCHE	Yannick	07/07/1972	23/03/2014	372
6	Conseiller municipal	HENRY	Thierry	04/06/1956	23/03/2014	370
7	Conseiller municipal	BONNOT	Philippe	27/04/1972	23/03/2014	370
8	Conseiller municipal	BRAHIER	Jean-Marie	20/07/1957	23/03/2014	365
9	Conseiller municipal	EPAILLY	Didier	06/02/1955	23/03/2014	364
10	Conseiller municipal	BARBIER	Benjamin	05/06/1987	23/03/2014	364
11	Conseiller municipal	MAZOYER	Alain	19/09/1950	23/03/2014	361
12	Conseillère municipale	BORNE	Sonia	16/06/1974	23/03/2014	358
13	Conseillère municipale	MORVAN	Marie	18/11/1971	23/03/2014	356
14	Conseillère municipale	SIKORA	Patricia	24/02/1964	23/03/2014	346
15	Conseillère municipale	BARDAUX	Nathalie	28/09/1964	23/03/2014	345

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014-37 du 28 mars 2014.

### **2014-50 : Désignation des conseillers communautaires**

En application de l'article L.273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints.

Compte tenu que le 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Christian VAUTHEROT a informé par écrit le conseil municipal qu'il ne souhaite pas être conseiller communautaire et qu'il renonce à son mandat de siéger à la communauté de communes, les trois conseillers communautaires sont :

- Monsieur HERANNEY François
- Monsieur MESNIER Claude
- Madame ALBANESI Hélène

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014-38 du 28 mars 2014.

### **2014-51 : Décision modificative du budget Eau**

Monsieur le maire présente les modifications budgétaires proposées :

- Fonctionnement dépenses

- SAUR : Frais de mise en service **+ 2 700 €**  
Interconnexion avec le syndicat de St Hilaire

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget eau telle que présentée.

L'excédent prévisible fin 2014 ainsi diminué de 2 700 euros passe à 66 964 euros.

### **2014-52 : Commission communale des impôts directs : proposition noms des titulaires et suppléants**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composé du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de 2 000 habitants ou moins. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par l'Administratrice Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le conseil municipal.

Monsieur le maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID) doit être constituée. Le maire ajoute que cette liste doit être représentative des différentes catégories de contribuables. Deux propriétaires de bois ou de forêt devront être proposés, ainsi que deux contribuables domiciliés en dehors de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité :

8 commissaires titulaires :

HERANNEY François, MESNIER Claude, VAUTHEROT Christian, ALBANESI Hélène, EPAILLY Didier, HENRY Thierry, DEBOUCHE Yannick, MORVAN Marie.

8 commissaires suppléants :

SIKORA Patricia, BONNOT Philippe, BARDAUX Nathalie, BARBIER Benjamin, MAZOYER Alain, BORNE Sonia, BRAHIER Jean-Marie, BARBIER Philippe.

2 commissaires titulaires propriétaires de bois :

BONNOT Michel, TRONCIN Daniel.

2 commissaires suppléants propriétaires de bois :  
BREUILLOT Bernard, BONNOT Jean-Paul.

2 commissaires titulaires domiciliés en dehors de la commune :  
Bouchard Claude, RAVOT Jean-Paul.

2 commissaires suppléants domiciliés en dehors de la commune :  
MESNIER André, GAUME Alain.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Prochaine réunion du conseil municipal**

Le jeudi 22 mai à 20h30

- **Communauté de Communes Vaite Aigremont**

Charles PIQUARD a été réélu président de la communauté de communes Vaite Aigremont.

La CCVA propose d'intégrer des conseillers municipaux dans les différentes commissions suivantes :

1. Service à la personne  
Vice-Président : Pierre ROUSSY, maire de SECHIN
2. Aménagement de l'espace / économie  
Vice-Président : Bruno LECLERC, maire de BOUCLANS
3. Environnement  
Vice-Président : François HERANNEY, maire de POULIGNEY LUSANS
4. Education / culture  
Vice-Président : Joachim FERREIRA, maire de DAMMARTIN LES  
TEMPLIERS
5. Tourisme / patrimoine / communication  
Vice-Président : Dominique MESNIER, maire de LAISSEY

Monsieur Philippe BONNOT & Madame Hélène ALBANESI souhaitent intégrer la commission n°1.

Christian VAUTHEROT souhaite intégrer la commission n° 5.

- **Rythmes scolaires**

Le comité de pilotage s'est réuni le 15 avril 2014. Un questionnaire a été élaboré et sera proposé prochainement aux parents, aux enfants et aux enseignants. Les réponses seront ensuite analysées pour être présentées au conseil municipal lors de la prochaine séance du 22 mai ainsi qu'au conseil d'école du 6 juin.

Une information sur le déroulement de la rentrée scolaire sera également donnée à la population.

- **Commission relations aux associations / communication**

La commission s'est réunie le 23 avril 2014 à 18h. Seulement deux personnes étaient présentes. L'horaire semble ne pas être adapté. Il faudra donc prévoir pour une prochaine réunion de la commission un horaire à 20h30.

Les sujets abordés dans la prochaine feuille d'informations municipales :

- Hommage à Madame MAURICE
- Travaux 2014
- Elections européennes : information
- Installation du conseil municipal
- Divagation des chiens
- Fête de l'ELAN

La séance est levée à 12h05

## RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

<b><u>2014-46 : Réseaux eaux usées, réseaux d'alimentation de la nouvelle station et poste de refoulement : choix de l'entreprise</u></b>
<b><u>2014-47 : Détermination du nombre des adjoints - rectificatif</u></b>
<b><u>2014-48 : Election du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire</u></b>
<b><u>2014-49 : Etablissement du tableau du conseil municipal</u></b>
<b><u>2014-50 : Désignation des conseillers communautaires</u></b>
<b><u>2014-51 : Décision modificative du budget Eau</u></b>
<b><u>2014-52 : Commission communale des impôts directs : proposition noms des titulaires et suppléants</u></b>

Sujets abordés :

Fa : <u>Nouvelle station d'épuration</u>
Fb : <u>Prochaine réunion du conseil municipal</u>
Fc : <u>Communauté de Communes Vaite Aigremont</u>
Fd : <u>Rythmes scolaires</u>
Fe : <u>Commission relations aux associations / communication</u>